

NAO 2017 : une opportunité ratée !

Rappel du contexte

A la suite de la pluri syndicale conclusive du 21 février dernier, la Direction a fait la proposition suivante dans le cadre d'un accord :

- Augmentation de **0,7%** de la valeur du point au **1^{er} février**.
- Augmentation de **0,3%** de la valeur du point au **1^{er} septembre**.
- Maintien de l'Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat (**IMPA**) pour 2017.
- Revalorisation de **25%** du remboursement des **abonnements SNCF** hors IDF.

Bien que la proposition n'atteigne pas tout à fait l'objectif de la CFE-CGC Groupe RATP, la majorité de ses représentants s'est prononcée pour la signature du projet d'accord, estimant que, **dans le contexte actuel, il vaut mieux tenir que courir**.

Hélas, aucune autre organisation syndicale représentative n'a fait ce choix.

En l'absence d'accord valide, la proposition unilatérale de la direction se limite donc à :

- Augmentation de **0,4%** de la valeur du point au **1^{er} mars**.
- Augmentation de **0,2%** de la valeur du point au **1^{er} octobre**.

L'intervention de la CFE-CGC Groupe RATP

La CFE-CGC Groupe RATP a écrit à la Présidente pour lui demander d'appliquer le contenu du projet d'accord négocié, même en l'absence d'accord valide.

Dans sa réponse, la Direction rappelle que la Présidente s'était engagée à proposer une **augmentation significative** de la valeur du point, au début de l'année 2017, **dans le cadre d'un accord salarial**. En l'absence d'accord, elle ne peut maintenir sa proposition.

Toutefois, pour tenir compte de l'engagement de la CFE-CGC Groupe RATP, elle consent à la décision unilatérale suivante :

- Augmentation de **0,7%** de la valeur du point au **1^{er} février**.
- Maintien de l'Indemnité de Maintien du Pouvoir d'Achat (**IMPA**) pour 2017.

Conclusion

Si la CFE-CGC Groupe RATP n'avait pas été la seule à signer le projet d'accord, l'ensemble des salariés de la RATP aurait bénéficié d'une augmentation globale de **1%** de la valeur du point et, pour les personnes concernées, d'une amélioration significative du remboursement des abonnements SNCF.

La CFE-CGC Groupe RATP défendra toujours l'intérêt des salariés de façon pragmatique.

Si elle a œuvré pour que la proposition unilatérale de la Direction soit améliorée au bénéfice de tous, elle a aussi fait des propositions concrètes pour l'encadrement.

